



Nombre de conseillers.....43
 En exercice..... 43
 Présents à la séance.....31
 Pouvoirs.....09
 Excusés..... 03

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 20 JUIN 2024**

**N°2024-06-01 : CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
 JEAN JAURÈS 2 EN ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE ÉDITH PIAF**

Le jeudi 20 juin 2024 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le 07 juin 2024.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	ATTARD Gérard	COLLET Marie-Madeleine
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	AOUATI Kheireddine
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BITATSI-TRACHET Françoise
MONIER Annick	GUIMARAES Odette	BONINI Bruno
MILOTI Donni	LEROUX Pierre-Olivier	JOLY Nathalie
CARRATALA Henri	MARKARIAN Olivier	TRILLAUD Laurent
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	HODÉ Laurence
HERRMANN Marie-Catherine	BERNARD Anne	PERRAULT Gérard
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BARATTA Jean-Pierre	ROSSINI Christel
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	
CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge	

Pouvoirs :

BORDES Roselyne	à CARCREFF Corinne
LE COZ Lucie	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
DI IORIO Rina	à COLLET Marie-Madeleine
FOURNIER Marine	à CHASSAIN Clément
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
ADLANI Myriam	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
DJABALI Sara	à MILOTI Donni
CRALIS Christophe	à ARNAUD Philippe
MAUROBET Catherine	à MANTEL Serge

Excusés :

AÏDOUDI Salem
 LE BLEGUET Marie-Thérèse
 HAMZA Ali

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. ATTARD a été désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil municipal,

Sur proposition de Mme BOUDJEMAÏ, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis favorable de l'autorité déconcentrée ;

Vu l'avis de la Commission permanente Service à la population en date du 12 juin 2024 ;

Considérant que la municipalité a organisé une opération intitulée « *Mon école s'appelle* » à l'école élémentaire Jean Jaurès 2, opération consistant à faire voter l'ensemble des élèves sur le nom à donner à leur école ;

Considérant que les élèves se sont prononcés sur la base des trois propositions effectuées par le Conseil Municipal des Jeunes Citoyens, à savoir, Marie Curie, Louise Weiss et Edith Piaf ;

Considérant qu'Édith Piaf a obtenu la majorité des voix ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de dénommer les équipements publics ;

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité,

Article unique : L'école élémentaire Jean Jaurès 2 change de dénomination et devient l'école élémentaire Édith Piaf.

Ainsi fait et délibéré en séance le 20 juin 2024.



Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Date de publication : 01/07/2024

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20240620-2024-06-01-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.